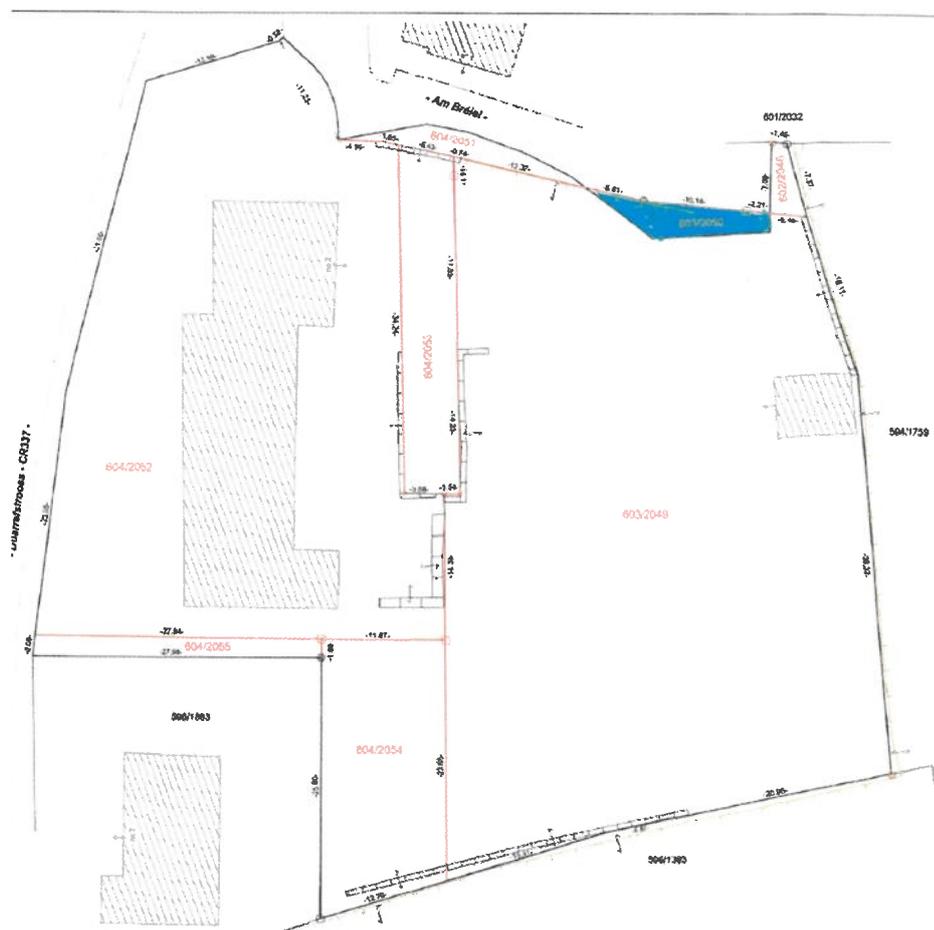


## Avis au public

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Weiswampach porte à la connaissance du public qu'il a l'intention de proposer au conseil communal de procéder au déclassement **de la parcelle n° 603/2050 (marqué en couleur bleue), section E de Holler, au lieu-dit « Am Bréiel » du domaine public communal en domaine privé communal** (voir plan ci-dessous).



La délibération du conseil communal est précédée de la présente information publiée et affichée pendant 15 jours, à partir du 06 août 2025, dans la commune aux endroits usités, conformément à l'article 28 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Les observations et objections contre le projet de déclassement sous rubrique doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion.

Weiswampach, le 5 août 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins

